



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. SAUNIE, M. DOUHAI, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BRIOT, M. BERNARD, M. DODET, M. BEKHTAOUI, M. GILLOT pouvoir à M. FOUILLOT, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT, Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M. BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

OBJET : TRANSPORTS - Parcs-relais - Acquisitions d'équipements et prestations de vidéosurveillance - Lancement d'un appel d'offres

Par délibération du 23 juin 2005, le principe de création d'un parc-relais à la Toison d'Or a été approuvé. Les marchés pour les travaux VRD ont été passés et les travaux pourront bientôt débuter. D'autre part, la prise de possession de terrains près de l'échangeur de Mirande pour la création d'un deuxième parc-relais est en cours.

Les distributeurs de titres de transport et les portiques pour les entrées/sorties sont à acquérir pour ces 2 parcs. Il convient aussi de prévoir la surveillance des lieux.

Il est envisagé de lancer une consultation pour l'ensemble de ces prestations. Compte tenu de la nature des équipements, de l'organisation retenue et des montants estimatifs, la commande serait passée en recourant à la procédure d'appel d'offres ouvert avec la décomposition suivante :

- lot n°1 : acquisition et installation de 2 distributeurs et de barrières
- lot n°2 : location de dispositifs de vidéosurveillance avec suivi à distance et intervention sur les sites en cas de besoin

Vu les avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** l'acquisition d'équipements et les prestations de vidéosurveillance destinées à la gestion de deux parcs relais, tel qu'il vient d'être exposé, et de prendre acte du dossier de consultation ;
- **D'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, et à signer les documents en découlant ;
- **De dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget 2006.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **31 MARS 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 AVR. 2006

